



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération Clisson,
Sèvre-Maine l'Agglo
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil
municipal doit être composé : **23**
Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de conseillers qui assistaient à la
séance : **18**

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
LUNDI 25 FEVRIER 2019**

Le vingt février deux mille dix-neuf le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session ordinaire le vingt-cinq février deux mille dix-neuf.

Le Maire,

Le vingt-cinq février deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LOYER, Maire,

Procès-verbal affiché le 1^{er} mars 2019

Étaient présents :

M. Jean-Paul Loyer
Mme Jacqueline Levesque
M. Alain Blaise
Mme Valérie Lecornet
M. Jean-Luc Billet
Mme Viviane Hermon

M. Jean-Michel Boussonnière
Mme Lysiane Degosse
M. Roger Tual
M. Alain Gillardeau
Mme Sandrine Poiron
M. Patrick Gouraud

M. Christophe Mathé
Mme Laurence Lehucher
Mme Carine Mollat
M. Thierry Cochin
Mme Marie-Claire Moriceau
M. Christophe Prud'homme

Absents :

M. Nicolas Touzeau qui a remis un pouvoir à M. Alain Blaise
Mme Karine Delporte qui a remis un pouvoir à M. Patrick Gouraud
Mme Marine Sahraoui qui a remis un pouvoir à Mme Sandrine Poiron
M. Pascal Lamy qui a remis un pouvoir à M. Alain Gillardeau
M. David Bulteau

Secrétaire : Mme Laurence Lehucher

M. le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur la rédaction des comptes rendus des réunions du 10 décembre 2018 et du 14 janvier 2019.

Concernant les questions diverses du conseil de décembre, Mme Moriceau précise que la compétence « CLIC* » est actuellement en cours de réorganisation au sein de l'Agglo. (*Centre local d'information et de coordination)

Considérant qu'il n'y a plus de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction des comptes rendu du 10 décembre 2018 et du 14 janvier 2019.

1 Compte de gestion - budget communal 2018

M. BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2018. L'exercice est satisfaisant et permet de dégager un autofinancement de 460 000€, grâce à une progression nette de nos recettes et un contrôle de l'augmentation de nos dépenses. Il souligne cependant des incertitudes sur l'avenir avec le FPIC pour lequel nous serons sans doute contributeur au lieu de bénéficiaire et aussi la réforme de la taxe d'habitation qui aura pour conséquence un manque à gagner, sans pouvoir en faire l'estimation aujourd'hui faute d'information. D'autres recettes comme la taxe de crémation et les produits des services permettent de dégager des marges de manœuvre. M. le Maire se félicite de pouvoir constater une situation saine qui permettra d'envisager d'autres projets dans le prochain mandat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du Budget Communal du Trésorier Municipal **conforme** au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	2 362 755,15	2 073 158,07				-
Recettes	2 362 755,15	2 533 305,26	460 147,19		460 147,19	-
Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	2 620 264,92	1 557 706,38	- 320 762,82			228 938,10
Recettes	2 620 264,92	1 236 943,56		817 877,14	497 114,32	
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	4 983 020,07	3 630 864,45			-	228 938,10
Recettes	4 983 020,07	3 770 248,82	139 384,37	817 877,14	957 261,51	-
Résultat exercice (y compris les RAR) :					728 323,41	

résultat 2017 + 1028.77 € dissolution ADS Scot

2 Compte administratif du budget communal 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LEVESQUE Jacqueline 1^{er} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur LOYER Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants),

➤ **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,

➤ **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier

➤ **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 soit 460 147,19 € à la section d'investissement du budget primitif 2019

3 Compte de gestion du budget assainissement 2018

M. BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2018. Le résultat de 293 264€ nous permet d'envisager sereinement les travaux prévus pour 2019. Aussi nous pourrions laisser un budget à l'équilibre lors de la prise en compétence par l'Agglomération en 2020, avec un niveau d'équipement satisfaisant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du Budget assainissement du Trésorier Municipal conforme au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	114 233,00	83 851,47				-
Recettes	114 233,00	109 442,45	25 590,98		25 590,98	-
Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	455 835,00	61 012,00				
Recettes	455 835,11	287 504,28	226 492,28	41 771,96	268 264,24	
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	570 068,00	144 863,47				-
Recettes	570 068,11	396 946,73	252 083,26	41 771,96	293 855,22	-
Résultat exercice (y compris les RAR) :					293 855,22	

4 Compte administratif du budget assainissement 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LEVESQUE Jacqueline 1^{er} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur LOYER Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants),

➤ **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,
➤ **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier
➤ **DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation 2017, soit 25 590,98€ à la section d'investissement du budget primitif 2019.

5 Compte de gestion du budget commerce 2018

M. BOUSSONNIERE présente les comptes de l'exercice 2018. Compte-tenu de l'acquisition du tabac-presses relais postal, le résultat est déficitaire faute d'avoir eu recours à l'emprunt. En effet compte-tenu du résultat de fonctionnement, le déficit d'investissement se comblera naturellement d'ici 2 ou 3 ans, sachant que les excédents des autres budgets couvrent celui-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le compte de gestion 2018 du Budget commerce du Trésorier Municipal conforme au compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	19 367,00	4 663,26		-	-	-
Recettes	19 367,00	19 509,76	14 846,50		14 846,50	-
Section d'investissement			Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	107 363,90	9 751,96		- 94 924,37	- 85 020,18	-
Recettes	107 363,90	19 656,15	9 904,19			-
Ensemble	Prévu	Réalisé	Résultat exercice	Report exercice précédent	Résultat	Restes à réaliser
Dépenses	126 730,90	14 415,22		- 94 924,37	- 70 173,68	-
Recettes	126 730,90	39 165,91	24 750,69			-
			Résultat exercice (y compris les RAR) : dépenses		- 70 173,68	

6 Compte administratif du budget commerce 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de de Mme LEVESQUE Jacqueline 1^{er} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur LOYER Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

➤ **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif,
➤ **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **ARRETE** les résultats définitifs conformes au compte de gestion du trésorier
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 soit 14 846 ,50 € à la section d'investissement du budget primitif 2019.

7	Service civique : nouveau contrat : 1er février au 31 juillet 2019
----------	---

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2017

Mme LECORNET rappelle la délibération du 10 avril 2017, approuvant l'agrément pour 2 années au dispositif des services civiques. La municipalité souhaitant contractualiser une nouvelle mission de 6 mois, du 1^{er} février au 31 juillet 2019, il convient de renouveler l'agrément. Par ailleurs il convient de préciser que l'indemnité mensuelle est désormais de 107,58€.

Il est rappelé que :

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE :**

Article 1 : de renouveler le dispositif du service civique au sein de la collectivité.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer un nouveau contrat d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 3 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité de 107,58 euros par mois.

8	Demande de subvention DSIL 2019 – aménagement du jardin du belvédère
----------	---

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du jardin derrière l'église et de réfection de l'esplanade derrière la mairie. Ce projet envisagé pour le budget 2019 est susceptible de bénéficier du soutien de l'Etat dans le cadre des Dotations de Soutien à l'Investissement Local.

En effet ce projet qui constitue l'aménagement des abords du belvédère est recevable au titre de l'attractivité du territoire.

Mme MORICEAU fait remarquer que l'ensemble des projets du Belvédère, des abords et de sécurisation de la falaise, dépasse le million d'Euros d'argent public! M. le Maire estime que le reste à charge pour la commune reste raisonnable et précise que ces financements iront ailleurs sinon. M. BOUSSONNIERE ajoute que nous avons déjà le projet d'aménagement de ce site et que la sécurisation s'impose à nous, même sans le belvédère.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **SOLLICITE** le soutien de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019

➤ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-après :

Dépenses			
	Entreprises / tiers	€ HT	€ TTC
Frais de géomètre	SCP Laurent et Milet	480 €	576 €
Travaux jardin	TP	107 510 €	129 012 €
Travaux esplanade	TP	82 125 €	98 550 €
Gardes corps corten esplanade		34 500 €	41 400 €
Maitrise d'œuvre		7 250 €	8 700 €
Contrôle technique		1 000 €	1 200 €
Dépense imprévues	5%	9 482 €	11 378 €
Total		242 347 €	290 816 €

Recettes			%HT
Subventions	Typologie	Montant	
Pref LA	DSIL 2019	72 704 €	30%
Aggloh	Fonds de concours	97 673 €	40%
commune de Château-Thébaud	autofinancement	71 970 €	30%
Total		242 347 €	100%

9	Demande de subvention amendes de police : quartier St-Thomas
----------	---

M. le Maire propose de solliciter le soutien de l'Etat dans le cadre des Amendes de police 2018 pour le projet d'aménagement du quartier Saint-Thomas. En effet l'aménagement des abords des écoles et du bâtiment périscolaire, des arrêts de cars et du parc de stationnement concourent à améliorer les transports en commun, les conditions générales de la circulation et la sécurité routière.

- **SOLLICITE** le soutien de l'Etat au titre des Amandes de Police 2018,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-après :

Dépenses			
		€ HT	€ TTC
Plan topographique		1 750	2 100
Pré-étude APS (AMO 2LM)	faisabilité forfait	3 900	4 680
Maitrise d'œuvre (6%)		19 858	23 830
frais de dossier appel d'offres....		3 000	3 600
Travaux tranche 1		212 006	254 407
Travaux tranche 2		118 965	142 758
SYDELA	Tél, effact, EP : rest à chg		39 000
Mobilier urbain		10 000	12 000
Dépenses imprévues	3% des travaux (tranches 1 à 3)	9 929	11 915
Total		379 408	455 289

Recettes			%HT
Subventions	typologie	Montant*	
Contrat de ruralité AGGLOH-Pref. de L.A.	DSIL 2018	50 000	13%
CD 44 -Préfet de LA	Amendes de police	100 000	26%
Autofinancement		229 408	60%
Emprunt			
Total		379 408	100%

10	Conventions vétérinaires : conventions animaux errants ou morts et chats libres
-----------	--

Il est précisé que Mme Degosse, étant intéressée à titre professionnel par le présent délibéré, ne souhaite pas prendre part au vote et au débat.

Vu les propositions du cabinet Procyon de Château-Thébaud en date du 23 janvier 2019,

M. le Maire propose deux conventions afin de fixer les conditions d'accueil et de tarification concernant la gestion des animaux errants ou morts sur le domaine public et la gestion des chats libres. Il rappelle que ces missions, en particulier pour la première, relève d'une obligation relative à la police du maire en matière de sécurité et la salubrité publique.

Il précise que la mise en service d'un cabinet vétérinaire sur notre territoire permet de bénéficier de ce service en proximité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les conventions jointes au présent délibéré,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les présentes conventions.

11	Modification des statuts de la communauté d'agglomération
-----------	--

VU les articles L5211-5-I et L5216-5 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux statuts et aux compétences des communautés d'agglomération,

VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la

Vallée de Clisson (CCVC) et de Sèvre Maine et Goulaine (CCSMG), et créant la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au 1er janvier 2017,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo du 19 décembre 2017 relative à la clarification de la compétence gestion des sentiers de randonnées,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo du 19 décembre 2017 approuvant la modification des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU les statuts en vigueur de Clisson Sèvre et Maine Agglo, annexés à l'arrêté préfectoral du 28 mars 2018,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo du 3 juillet 2018 approuvant la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo du 18 décembre 2018 relatives à l'harmonisation des compétences facultatives en matière d'actions culturelles et sportives, de liaisons douces, et de transports non scolaires,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo du 3 juillet 2018 approuvant la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo du 22 Janvier approuvant les modifications statutaires développées ci-après,

VU le projet de nouveaux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,

Considérant que ces nouvelles rédactions induisent une procédure de modification des statuts qui doit être adoptée à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de Clisson Sèvre et Maine Agglo soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'accepter les modifications suivantes apportées aux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo :

- Article 4 – compétences facultatives
 - Article 4.5 en matière d'actions culturelles et sportives – ajouts suivants :
 - Soutien aux écoles de musique
 - Soutien à l'organisation de manifestations culturelles et aux évènements visant un large public et intéressant plusieurs communes
 - Gestion du camping du Moulin à Clisson
 - Gestion du séchoir du Liveau à Gorges
 - Réalisation et gestion d'un ouvrage de franchissement du Liveau à Gorges et d'un porte-vue à Château-Thébaud
 - Création, gestion et entretien des sentiers de randonnées pédestres
 - Retrait de l'article 4.7 « en matière d'animation, enfance-jeunesse : compétence basculée en compétence optionnelle 3.4 « action sociale d'intérêt communautaire »
 - Ajout d'un article 4.12 « en matière de liaisons douces :
 - Elaboration d'un schéma vélo intercommunal ;
 - Elaboration et réalisation des axes structurants prévus par le schéma vélo intercommunal ;
 - Participation au financement des liaisons non structurantes prévues par le schéma vélo intercommunal ; *
 - Ajout d'un article 4.13 « en matière de transports des élèves à destination des piscines dans le cadre de l'activité natation ou de la politique culturelle de la communauté d'agglomération et transport des enfants et des jeunes dans le cadre des activités organisées pendant le temps d'accueil de loisirs et des accueils jeunes »
 - Ajout d'un article 4.14 « Démarche de Pays : Politique de développement et d'aménagement global et durable du Pays »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise à jour des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo telle que détaillée ci-dessus.
- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame La Présidente de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame le Trésorier Communautaire.

12	Subvention de fonctionnement école St-Joseph (OGEC) 2019 et 2020
-----------	---

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi 2009-1312 du 28 octobre 2009 et la circulaire 2012-025 du 15 février 2012,

Vu le décret n°2010-1348 du 9 novembre 2010,

Vu le contrat d'association conclu le 3 novembre 2003 entre l'État et l'école privée Saint-Joseph de Château-Thébaud,

M. BOUSSONNIERE rappelle que la commune doit financer l'école St-Joseph en qualité d'école sous contrat d'association avec le Préfet. Il rappelle qu'une somme de 624€ correspondant au coût d'un élève de l'école publique avait été votée au titre de la participation de la commune pour 2017. L'évaluation du coût d'un élève majorée de l'évolution des prix a été estimée par le service administratif à 658€ pour 2019.

Il précise que la municipalité propose de continuer à financer les élèves de maternelles sachant que la loi ne l'impose pas. Enfin seuls les élèves domiciliés à Château-Thébaud sont concernés soient, 111 actuellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 658€/an et par élève pour 2019 et s'engage à l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2019 au bénéfice de l'OGEC de l'école St-Joseph de Château-Thébaud,
- **FIXE** comme référence d'indexation pour 2020, le montant de 2019 indexé suivant l'indice INSEE des prix à la consommation,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de participation financière correspondante.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire propose d'engager des dépenses de renouvellement d'un véhicule et d'acquisition d'une mini-pelle pour le service technique. En effet il convient de remplacer le camion Nissan et de s'équiper d'un engin permettant de limiter les recours à la sous-traitance et aux locations.(33 600€ TTC pour le camion et 21 600€ TTC pour la mini-pelle)
Les conseillers à l'unanimité, donnent un avis favorable à ces acquisitions dans le cadre du budget 2019.
- Mme HERMON propose de conserver les 3 totems de l'ancienne intercommunalité qui doivent être retirés. En effet il semble opportun d'utiliser ces supports existants pour la communication de la commune. (coût : 3 600€ TTC) Les conseillers à l'unanimité, donnent un avis favorable à ce projet. Il est précisé que ce projet sera étudié par la commission concernée.
- M. BOUSSONNIERE fait part du changement de gérants du Castelmarket et de la crèche des T'Choupis.
- **Agenda :**
 - Réception de Beaumont en Véron le dimanche 16 juin 2019
 - Carnaval des écoles le 23 mars 2019
 - Concours communal des vins le 3 mars
 - Championnat de France de cyclisme : jeudi 27 juin, samedi 29 juin et dimanche 30 juin

A ce propos Mme Lehucher informe qu'il n'y aura pas de transport scolaire le 27 au soir, jour du brevet des collèves.
- **Agenda des travaux : M. Billet précise les calendriers suivants :**
 - Réhabilitation des réseaux : consultation en cours, travaux de mai à novembre
 - Espace Bois Joli : début mai- fin novembre 2019
 - Quartier St-Thomas : juin à novembre 2019
 - Rénovation salle de la Maine : septembre à novembre 2019
 - Rue du Pot Gris : début de chantier : fin 2019 - début 2020

Fin de réunion : 22H05

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	Jean-Paul Loyer		Mme	Sandrine Poiron	
Mme	Jacqueline Levesque		M.	Patrick Gouraud	
M.	Alain Blaise		Mme	Karine Delporte	

Mme	Valérie Lecornet		M.	Christophe Mathé	
M.	Jean-Luc Billet		Mme	Laurence Lehucher	
Mme	Viviane Hermon		M.	Pascal Lamy	
M.	Jean-Michel Boussonnière		Mme	Carine Mollat	
Mme	Lysiane Degosse		M.	Thierry Cochin	
M.	Roger Tual		Mme	Marie-Claire Moriceau	
M.	Nicolas Touzeau		M.	Christophe Prud'homme	
Mme	Marine Sahraoui		M.	David Bulteau	
M.	Alain Gillardeau				